



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-neuvième session

# 189 EX/20

PARIS, le 13 février 2012  
Original anglais

Point 20 de l'ordre du jour provisoire

## RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE GAZA : APPLICATION DE LA DÉCISION 187 EX/42

### Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 187 EX/42. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 187<sup>e</sup> session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide à la reconstruction et au développement de la bande de Gaza.

Le présent document n'a aucune incidence financière ou administrative.

Aucune décision n'est proposée.

1. Le présent document fait le point de la réponse apportée par l'UNESCO à la situation humanitaire dans la bande de Gaza depuis la 187<sup>e</sup> session du Conseil exécutif. Il couvre la période allant d'août à décembre 2011. Au cours de cette période, l'UNESCO a poursuivi sa contribution à l'action humanitaire des Nations Unies à Gaza dans l'objectif de passer d'une situation d'urgence à une phase de relèvement rapide et de développement. Les interventions sont restées axées sur les besoins éducatifs des enfants et des jeunes, ainsi que sur la protection des sites du patrimoine culturel en péril.

2. Toutes les activités ont été mises en œuvre par l'intermédiaire de l'antenne de l'UNESCO à Gaza, qui se trouve dans les locaux du PNUD à Gaza et relève de la supervision directe du Bureau de l'UNESCO à Ramallah.

### ÉDUCATION

3. La première phase du programme d'éducation d'urgence, lancé en 2009, s'est achevée et a fait l'objet d'une évaluation externe en janvier-février 2012, tandis que la deuxième phase est sur le point de débiter avec une série de nouveaux projets visant à remédier, sur la base des enseignements tirés, aux insuffisances qui persistent. Ces six derniers mois, les activités ont essentiellement consisté à apporter un appui continu aux établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'à aider certaines des écoles primaires et secondaires les plus vulnérables dans la bande de Gaza, où un programme intégré visant à améliorer la qualité de l'enseignement et à renforcer la sécurité de l'environnement scolaire a été mis en œuvre.

4. Ces activités ont été rendues possibles grâce aux contributions financières de Son Altesse Cheikha Mozah Bint Nasser du Qatar et de la Banque islamique de développement (cette dernière, dans le cadre du Programme du Conseil de coopération des États arabes du Golfe pour la reconstruction de la bande de Gaza).

5. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

(a) **Soutien à l'enseignement supérieur.** La livraison et l'installation prévues du matériel et des équipements destinés aux facultés de sciences de deux universités à Gaza sont sur le point de s'achever après quelques retards dus au blocus toujours en vigueur dans la bande. Le projet devrait s'achever d'ici à la fin de février 2012.

(b) **Les écoles comme zones de sécurité** (programme de réduction des risques de crise et de catastrophe). Les activités menées au titre de ce projet sont entrées dans leur seconde phase en avril 2011, avant d'être prolongées en novembre-décembre grâce à une contribution reçue au titre du Programme ordinaire. Le programme pilote de réduction des risques de crise et de catastrophe, qui concernait au départ 12 écoles publiques des zones difficiles d'accès situées près de la frontière israélienne, a été étendu à 17 autres écoles vulnérables choisies sur une liste des établissements les plus vulnérables de la bande de Gaza dressée par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à partir de la base de données du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés établi par le Conseil de sécurité de l'ONU. Ces écoles ont bénéficié d'un plan intégré de formation et de développement communautaire combinant des volets éducation et protection et appliquant à la situation de conflit prolongé les principes de l'éducation à la réduction des risques de catastrophe. Elles ont également bénéficié de formations portant sur les premiers secours, la sensibilisation et les bonnes pratiques en matière de sécurité, le soutien psychosocial, et les activités de suivi et d'établissement de rapports concernant les droits de l'homme. En outre, deux activités supplémentaires ont été mises en place à l'intention des 29 écoles participantes : formation aux Normes minimales de l'INEE en milieu scolaire (pour l'élaboration de plans d'intervention d'urgence axés sur les écoles), et mise en place d'un système d'alerte par SMS pour chaque école. Cette dernière activité permet la diffusion rapide, dans les 29 communautés éducatives, de messages visant à assurer la sûreté et la sécurité des étudiants pendant les périodes difficiles. Cette initiative a occupé une place de choix lors de la table ronde de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques, tenue en Thaïlande en novembre 2011.

6. Il est éminemment important de rendre les écoles plus sûres étant donné les graves conséquences pour la vie et le bien-être des enfants palestiniens comme israéliens. Selon les informations recueillies par le Groupe de travail sur la protection concernant les graves violations dont sont victimes les enfants, dont l'UNESCO est membre, neuf enfants palestiniens et israéliens, âgés de 1 an à 17 ans, auraient été tués pendant la période considérée dans le présent document (informations disponibles pour août-octobre 2011). Onze cas d'attaques contre des écoles et quatorze cas de refus de l'accès à l'éducation ont été enregistrés à Gaza, en Cisjordanie et en Israël entre juillet et octobre 2011. Par ailleurs, l'UNESCO a reçu des autorités israéliennes des données et informations selon lesquelles les enfants vivant dans le sud d'Israël souffrent des effets néfastes d'une exposition constante à des attaques de missiles tirés depuis Gaza, tant au niveau de leur développement que de leur santé mentale et de leurs aptitudes scolaires.

7. Dans le cadre de son projet « Les écoles comme zones de sécurité » à Gaza, l'UNESCO sensibilise et forme les enseignants, les responsables du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et les membres de la communauté aux droits de l'homme ainsi qu'au mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés, favorisant ainsi une meilleure prise de conscience des droits des enfants et une réponse régulière et énergique à ce mécanisme, le cas échéant.

8. Outre ces activités, l'UNESCO a continué de soutenir la communauté de pratique sur les Normes minimales de l'INEE, qui a été établie à Gaza dans le cadre du programme et a pris part à une réunion mondiale organisée pour partager les expériences et planifier de nouvelles actions. Cette communauté est appelée à jouer un rôle crucial dans la prochaine phase du programme. Le rapport sur le droit à l'éducation dans le territoire palestinien occupé, qui est sur le point d'être achevé, sera un outil de sensibilisation utile pour tous les professionnels de l'éducation dans la région.

9. L'UNESCO soutient également l'éducation à Gaza à travers son Programme ordinaire, en étroite coordination avec les activités menées à l'échelle plus large de l'équipe de pays des Nations Unies dans d'autres parties du territoire palestinien occupé. Gaza s'inscrit dans le cadre d'un effort déployé sous la direction de l'UNESCO pour la mise au point, au niveau des Nations Unies, d'une série de mesures de soutien tant au développement de la petite enfance qu'à l'éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants dans le territoire palestinien occupé (voir le document 189 EX/19 relatif aux institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés).

10. Les progrès opérationnels ont été évoqués avec les donateurs lors de la réunion du Comité directeur pour le partenariat UNESCO/Bureau de Son Altesse sur l'éducation dans les régions touchées par un conflit, tenue à Paris le 6 janvier 2012. Les nouvelles propositions de projet à l'étude pour la seconde phase sont notamment les suivantes : extension du projet « Les écoles comme zones de sécurité » à l'ensemble des établissements figurant sur la liste des écoles les plus vulnérables à Gaza ; renforcement de l'appui apporté aux enseignants dans le domaine du soutien psychosocial aux enfants en tant que partie intégrante de leur développement professionnel ; poursuite du soutien à l'application des Normes minimales de l'INEE à Gaza et dans le reste du territoire palestinien occupé ; maintien de l'aide aux établissements d'enseignement supérieur. D'autres propositions, qui doivent encore être étudiées, concernent notamment un appui spécifique pour la préparation des examens du tawjihi ainsi qu'un soutien accru en faveur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) dans la bande de Gaza à l'intention des communautés qui en ont le plus besoin.

## **CULTURE**

11. Un appui technique pour la conservation du site archéologique de Tell Umm Amer (monastère de Saint-Hilarion) à Nusseirat, au sud de la ville de Gaza, est assuré dans le cadre d'un partenariat entre l'UNESCO, la Coopération française et l'École biblique et archéologique française de Jérusalem. À l'automne 2011, des experts internationaux, épaulés par des professionnels locaux, dont des professeurs de conservation architecturale de l'Université islamique de Gaza, ont sauvé de l'effondrement et de pertes irrémédiables des parties essentielles de ce site byzantin, telles que les sols en mosaïque et la crypte dans laquelle reposerait la dépouille de Saint-Hilarion, fondateur de l'érémisme en Orient. Les interventions sur ce site, financées par le budget du Programme ordinaire et le Gouvernement suisse, sont essentielles pour empêcher le pillage et le trafic de biens archéologiques, un fléau malheureusement en pleine expansion sur un territoire où il n'existe pas de mesures adéquates pour lutter contre le commerce et l'exportation illicites.

12. En ce qui concerne le site de Tell Rafah, situé à la frontière avec l'Égypte, l'UNESCO mène actuellement des discussions avec les autorités locales, avec lesquelles elle pourrait coopérer pour assurer la protection effective du site et des biens meubles qui en font partie. À cette fin, l'Organisation aide le Ministère du tourisme et des antiquités à établir un Registre national des sites du patrimoine culturel et des biens archéologiques, y compris une base de données numérique des biens mis au jour et enlevés dans des sites du territoire palestinien occupé depuis 1967.

13. Récemment, en janvier 2012, l'UNESCO a participé, aux côtés de partenaires français qui œuvrent à Gaza, à une opération visant à protéger un autre site qui, à l'instar de Tell Umm Amer, figure dans l'inventaire palestinien des biens susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, dont fait notamment partie le port d'Anthédon ou Blakhieh. Ce site, qui se trouve dans le nord de la bande de Gaza, près du camp de réfugiés d'Al-Shatie, comprend les vestiges de l'ancien port de Gaza, qui témoigne de siècles d'influences diverses, des Phéniciens aux Romains, en passant par les Perses. Le site est actuellement menacé par des plans de développement urbain.

14. À Gaza, dans le cadre du Programme conjoint du F-OMD sur la culture et le développement, l'UNESCO, en coopération avec ONU-Femmes, s'attache à promouvoir le renouveau d'un artisanat de qualité, l'accent étant mis sur les bijoux et autres objets d'artisanat traditionnels.